

## **Projet des Locaux d'animation**

### **I ° ) Objectifs des locaux d'animation du Service Actions Jeunes**

#### **1 ) Finalité éducative :**

Permettre aux jeunes de s'approprier leur espace, leur environnement, et ainsi de développer leurs capacités à trouver leur place dans le monde et la société.

. En agissant en complément de l'école et de la famille, pour favoriser l'égalité des chances, et permettre à des liens de se tisser, à des relations intergénérationnelles, interculturelles, de s'engager, à des gens d'horizons divers de se rencontrer, les locaux d'animation veulent donner la possibilité aux jeunes, d'accéder à l'autonomie, de s'épanouir, de s'approprier son avenir, de s'emparer de sa citoyenneté.

Permettre aux jeunes parfois en rupture sociale de pouvoir voir les adultes comme des partenaires, dans un esprit de solidarité et de partage.

Pour ne pas se limiter à un lieu où le jeune vient consommer du loisir le fonctionnement des Accueils Jeunes doivent permettre la participation des jeunes afin de devenir à terme des lieux co-gérés.

#### **2 ) Objectifs intermédiaires :**

Pour tendre vers la finalité éducative, il est important d'identifier des objectifs intermédiaires qui doivent être évalués puis reformulés annuellement.

#### **Objectifs pour l'année 2007/2008 :**

- **Permettre l'intégration de tous les jeunes désireux de venir dans les locaux d'animation**
- **Favoriser l'échange et le dialogue avec les jeunes**
- **Proposer un cadre de fonctionnement négocié, compris et accepté**
- **Amener les jeunes à participer aux autres activités proposées par le Service Actions Jeunes**
- **Amener les jeunes à s'approprier les locaux d'animation et leur faire prendre conscience qu'ils peuvent être acteurs de leur fonctionnement et de leur évolution**
- **Etre identifié et reconnu comme structure éducative sur les quartiers par les familles, les habitants et les différents acteurs des quartiers.**

## **II °) Présentation des structures d'animation :**

### **1 ) L'espace Jeunes Gravière :**

L'Espace Jeunes est situé 22 avenue de Limbourg au coeur du quartier de la Gravière.

Les locaux sont dans un immeuble d'habitation destiné aux personnels municipaux et occupe un ancien appartement au rez de chaussée.

2 grandes salles, un bureau, une réserve et 3 cabinets de toilettes composent l' Espace Jeunes.

Un coin convivial composé de fauteuils, canapé et d'une table basse est organisé dans la première salle. Des tables et chaises sont à disposition pour organiser des temps de réunion ou d'activités.

A l'intérieur est mis à disposition : un baby-foot, une table de ping pong, des jeux de sociétés, du matériel de dessin. Le matériel mis à disposition évoluera en fonction des demandes des jeunes.

L'Espace Jeunes a été créé en novembre 2007 pour que les jeunes de 12 à 17 ans du quartier de la Gravière bénéficient d'un lieu proposant un accueil de qualité contribuant à leur développement global et d'une alternative à l'inactivité et à l'occupation de certains espaces (halls d'immeuble...) qui peuvent parfois entraîner des nuisances pour les habitants.

Ce projet s'appuie sur le projet éducatif du Service Actions Jeunes, sur la connaissance du quartier par les acteurs et sur les 5 mois de fonctionnement qui ont permis :

- De connaître les caractéristiques et éventuels problématiques du public accueilli
- D'évaluer le fonctionnement choisit lors de l'ouverture de l'Espace Jeunes
- De prendre contact avec les acteurs socio-éducatifs du quartier

### **2 ) Le local de la Maison Communale des Bruyères :**

Situé dans la Maison Communale des Bruyères, le local d'animation est composé d'une salle d'activité offrant un coin détente avec canapé et table basse, et une partie où une table de ping pong peut être installée. Suivant les demandes du matériel pédagogique peut être mis à disposition : BD, jeux de société, dessin, peintures, activités manuelles.

Ce local est opérationnel depuis l'ouverture de la structure en 1998 et permet aux animateurs de faire des liens directs avec les autres services que proposent la structure : Point Information Jeunesse , Pôle emploi, mission locale.

## **III °) Fonctionnement des locaux d'animation et vie collective :**

2 types d'accueils sont proposés :

-un accueil libre, ouvert à tous , favorisant le mixage social, les rencontres, le dialogue, la détente mais aussi l'émergence de projets. Les adolescents sont libres de leurs allers et venues. L'animateur sera néanmoins présents sur la structure afin de répondre aux attentes des jeunes et d'assurer également la sécurité à l'intérieur des locaux.

Cet accueil a lieu les mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h00, les mercredis de 14h00 à 18h00, et les vendredis soirs de 19h30 à 22h00 .

-des activités plus structurées ( sorties, ateliers permanents, projets jeunes ... ) réparties sur l'ensemble de l'année mais néanmoins plus fréquentes pendant les vacances scolaires.

Les temps d'accueils et d'animation doivent prioritairement intervenir sur les temps libres choisis. Ils n'ont pas vocation à occuper tout le temps libre.

Ces temps doivent respecter un équilibre dans le rythme de vie des jeunes. L'animation, au travers des temps pris en compte, ne doit pas se substituer au rôle des parents. Elle ne doit pas non plus recouvrir les temps consacrés à d'autres acteurs du champ éducatif (école).

### **1 ) Cadre de fonctionnement :**

Le fonctionnement de l'Espace Jeunes et du local de la Maison Communale des Bruyères repose sur un règlement intérieur qui doit être compris et accepté par les jeunes.

La présence d'un règlement intérieur est une nécessité structurante de la place des personnes dans un groupe. L'individu a plus de possibilités de se situer et de progresser dans un environnement structuré, que dans un espace flou où les limites ne sont pas définies explicitement, ou elles apparaissent au détour d'un problème. Cependant ce règlement ne doit pas posséder un caractère immuable imposé par l'animateur, des débats doivent exister au sein du groupe pour le faire évoluer et modifier éventuellement le fonctionnement de la structure.

## **2 ) La notion d' activité :**

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, les activités auront nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, artistiques, ludiques .... )

Le choix des activités reposera principalement sur l'engagement des jeunes . Cette mobilisation nécessitera néanmoins un apprentissage progressif. A ce titre et pour les plus jeunes, il conviendra d'exprimer ses envies, ses attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Pour les plus âgés, il conviendra de s'impliquer véritablement dans la mise en oeuvre de projets (être acteur et non consommateur).

Selon la nature des différents projets portés par les jeunes certaines activités en autonomie pourront être organisées.

L'activité conduit au dialogue, à l'échange, à la remise en question au-delà de l'argument unique d'autorité. Réciproquement, l'activité suppose la participation effective, la recherche et l'expérimentation de la part du public.

## **3 ) La place des jeunes dans la structure, démarche d'accompagnement :**

La mise en autonomie brutale ne permettrait qu'à une infime partie des jeunes de trouver leur place et nous prétendons pouvoir nous adresser à tous. Il est donc indispensable d'identifier une démarche d'accompagnement pour tendre vers cette autonomie et la co-gestion des locaux d'animation.

Cette démarche d'accompagnement peut se décliner ainsi:

- **Accueillir**
- **Proposer-Stimuler**
- **Associer-Responsabiliser**
- **Garantir-Soutenir**

### **Accueillir :**

il faut proposer un accueil de qualité qui permettra aux jeunes de se sentir à sa place et de la trouver dans un cadre au sein duquel il se sent en confiance.

il doit pouvoir trouver dans les locaux d'animation :

- un espace de liberté où il peut retrouver ses amis, s'en faire d'autres et partager des choses avec eux
- un espace de dialogue où la parole est prise en compte par l'animateur qui doit avoir une écoute bienveillante et qui ne juge pas,
- un espace de jeux et d'expérimentation.

Pour profiter pleinement de cet accueil de qualité, le jeune doit connaître et accepter ses droits et devoirs qui lui permettent d'évoluer au sein de la structure.

### **Proposer- stimuler :**

Les jeunes doivent pouvoir vivre des activités au sein des locaux d'animation. Dans un premier temps l'animateur doit proposer, encourager la pratique d'activités sans toutefois contraindre. La mise en activité passe également par un milieu qui stimule le jeunes et lui donne l'envie

d'expérimenter.

### **Associer- responsabiliser :**

Lorsque les jeunes commencent à avoir un vécu au sein des locaux d'animation et qu'il se le sont appropriés il faut pouvoir les associer au fonctionnement et au choix des activités.

Associer et responsabiliser n'est pas laisser le choix entre telle ou telle activité mais bien avoir une démarche de projet se définissant en plusieurs étapes : proposition – choix – préparation – réalisation – bilan, valorisation.

Une responsabilité ne se donne pas, elle se prend, il faut donc aménager des temps où le jeune peut s'engager.

### **Garantir- soutenir :**

Peu à peu les jeunes doivent devenir maîtres de leurs projets, le rôle de l'animateur est de garantir le respect du cadre de fonctionnement et que les projets soient compatibles avec nos objectifs et valeurs. L'animateur a également un rôle de soutien mais n'est plus le meneur. Sans pratiquer la pédagogie de l'échec, il doit laisser les jeunes se tromper : une erreur témoignant d'une recherche véritable est souvent plus utile qu'une vérité simplement répétée, parce que la méthode acquise pendant la recherche permettra de corriger la faute initiale et constitue un vrai progrès dans l'autonomie.

Cette démarche est progressive mais une étape n'en efface pas une autre: quelque soit le niveau d'autonomie du groupe, la notion d'accueil sera toujours importante et c'est l'animateur qui est garant de sa qualité.

L'apprentissage de l'autonomie ne se fait pas à la même vitesse pour tout le monde, et si l' on veut que chacun l'acquiert cela demande une démarche individualisée.

De plus, au travers de cette démarche, nous voulons donner des moyens à la personne de se construire mais nous ne pouvons le faire pour elle. Nous n'avons pas le pouvoir de choisir pour les jeunes, l'accompagnement à l'autonomie c'est lui transmettre ce pouvoir là.

## **4 ) Le conseil et le projet :**

Ces 2 méthodes doivent être les pierres angulaires de l'Espace Jeunes et du local de la Maison Communale des Bruyères

a ) Le projet :

. Définitions

Le projet est une tâche :

- définie et réalisée en groupe;
- impliquant une mobilisation et une adhésion de celui-ci.
- résultant d'une volonté collective basée sur des désirs
- aboutissant à un résultat concret, matérialisable et communicable.

Émergence du projet:

Le projet trouve son origine dans l'expression et la réalisation du désir des individus.

Les désirs fondamentaux doivent se traduire en termes matériels et s'inscrire dans une réalité économique et sociale.

Il faut donc commencer par apprendre à exprimer ces désirs pour se sentir en projet.

Du désir à la volonté collective

La méthode du projet cherche à développer une nouvelle forme d'expression du désir qui aboutisse à une nouvelle forme de réponse. Le désir s'exprime alors dans une volonté d'agir ensemble pour

exister.

Quand les désirs ont été exprimés, il faut trouver les convergences au sein du groupe pour se sentir en projet ensemble.

Le projet, une réponse en terme d'action.

le projet est présenté comme alternative à la frustration née de l'expression du désir. Il s'agit d'arriver au choix d'une action qui rallie tous les membres du groupe et donc soit assumée par tous.

Ce choix est le résultat de discussions et de négociations qui se réajuste au fur et à mesure.

Après la confrontation des désirs, on débouche sur une action qui satisfait au maximum ces désirs.

Cette action permet au groupe de se sentir en projet ensemble et concrètement.

B ) Le conseil :

Il est illusoire de faire vivre un groupe d'individus dans un espace commun sans qu'existent des moments de régulation. Ce sont d'ailleurs ces moments de régulation qui permettent à la somme d'individus de se transformer en groupe en se construisant une culture commune.

Le conseil, instance de régulation, traite du règlement des conflits, des projets, des décisions à prendre. Il est un instrument d'analyse et de critique de ce qui se passe, d'élaboration collective de la loi et des règles de vie. Instrument de décision, il est aussi une mémoire collective.

Les Jeunes et l'animateur discutent, proposent, trouvent des solutions et votent. En début d'année, c'est l'adulte qui porte tout (puisque'il s'agit de son projet, son envie). L'objectif est bien de petit à petit laisser de la place et donner du sens afin que le groupe s'approprie les choses, cependant l'animateur garde un droit de veto sur d'éventuelles décisions.

Le conseil est préparé à partir d'un cahier de conseil dans lequel les enfants peuvent y inscrire leurs plaintes, leurs critiques, leurs propositions. Des règles sont nécessaires : on assiste au conseil du début à la fin, on ne se moque pas, on écoute celui qui parle, on lève le doigt pour demander la parole et on ne répète pas ce que fait ou dit un copain à l'extérieur des locaux d'animation.

Le conseil est mené par un président qui annonce l'ordre du jour, distribue et régule la parole. Le président est dans un premier temps l'animateur puis la place est laissée quand un des jeunes exprime l'envie de prendre cette responsabilité. La présidence devient ainsi tournante.

Pour que les jeunes trouvent une nécessité du conseil, les décisions prises doivent être suivies d'effets perceptibles par le groupe.

#### **IV °) Rôle de l'équipe d'animation :**

L'animateur sera garant de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes dans le cadre de ses fonctions. L'animateur doit être attentif aux frémissements d'envies et de mobilisations qui sont alors à accompagner, il doit également suggérer en veillant à ne pas enfermer le jeunes dans son propre désir et à le manipuler.

La posture éducative de l'animateur doit évoluer avec le groupe d'une posture d'autorité (qui tient le cadre) où il se situe au dessus du groupe, il doit parvenir à une posture d'accompagnement où il se situe à coté du groupe.

#### **Méthodes utilisées**

Les techniques, les méthodes forment un ensemble pédagogique inspiré de la pédagogie active, qui est mise au point, travaillée, expérimentée, critiquée par une équipe encadrante et formée ; mise au service de son public,

L'individu mis au centre du projet est porteur de ce projet, c'est ce que l'on appelle « l'accompagnement pédagogique ».

### **V °) Relation avec les familles :**

Il est nécessaire de pouvoir entrer en relation avec les familles et d'entretenir une relation cohérente avec elles. Le fonctionnement et les propositions doivent prendre en considération ce que souhaitent et autorisent les familles, une négociation avec celles-ci peut être nécessaire. Nous sommes dans une réelle démarche de co-éducation. Les locaux d'animation ne pourront avoir un rôle éducatif efficace tant que leur action n'est pas validée par les parents. Ainsi les animateurs se tiendront à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

En cas de problème avec un jeune, la famille doit être mise au courant afin que la solution soit envisagée et prononcée à plusieurs apportant ainsi une cohérence éducative et une démarche à long terme.

### **VI °) Relation partenariale et ouverture sur les quartiers :**

Le Service Actions Jeunes et par extension l'Espace Jeunes et le local de la Maison Communale des Bruyères défend la notion d'éducation partagée et veut oeuvrer à la création d'un territoire éducatif.

L'éducation partagée consiste à regarder les différentes formes d'éducation (formelle, non formelle et informelle) pour les mettre, non pas en complémentarité ou dépendance mais en relation et cohérence.

L'éducation partagée se comprend comme la réunion et la concertation de différents acteurs de l'éducation pour tenter de proposer et de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et adolescents dans une cohérence des modes d'approche mais surtout pas dans une uniformité des modes d'intervention.

Ainsi les locaux d'animation doivent être au coeur de la vie des quartiers, faciliter le développement et la création de lien entre les habitants en organisant ou en participant à des temps où la rencontre inter-culturelle et inter-générationnelle est favorisée.

En tant que représentant de la commune le Service Actions Jeunes doit être porteur auprès des acteurs sociaux, éducatifs, culturels des quartiers de la volonté d'élaborer un projet commun pour la jeunesse.

### **VII °) Evaluation du projet pédagogique :**

Le projet pédagogique donne un sens à notre action, l'évaluer régulièrement est donc indispensable. L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des activités réalisées au regard des objectifs. Elle permet de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées, et de formuler de nouveaux objectifs pour toujours être dans une dynamique de progression.